

UE – Maïs NK603 “sain” selon l’AESA

Par Eric MEUNIER

Publié le 23/01/2004

L’Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) a déclaré que le maïs transgénique NK603 tolérant le Roundup et produit par Monsanto était aussi sûr pour la consommation tant humaine qu’animale que le maïs conventionnel [1]. La demande d’autorisation porte sur une importation de ce maïs en tant que nourriture ou pour un conditionnement et non pour une mise en culture commerciale. La demande d’autorisation a d’abord été formulée par l’Espagne et les Pays-Bas qui l’avaient alors notifiée à la Commission européenne, déclenchant le processus d’autorisation au niveau communautaire [2]. Dans son communiqué, l’AESA / EFSA estime que ce maïs *“n’est pas susceptible de provoquer des effets indésirables sur la santé humaine ou animale, ou dans ce contexte, sur l’environnement”* (1). De son côté, l’Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) avait estimé en avril 2003 [3] que *“le rapport d’évaluation initiale des autorités néerlandaises”* était *“peu informatif”, évoquant un manque d’informations sur les données génétiques, toxicologiques et méthodologiques. Elle avait finalement conclu qu’elle “ne peut rendre un avis scientifiquement fondé concernant la sécurité sanitaire d’une consommation humaine du maïs NK 603 et de ses dérivés”* (2). Suite à l’évaluation scientifique des risques par l’AESA, la Commission européenne rédigera des propositions concernant l’autorisation éventuelle du maïs NK 603 en vue de la consultation des États membres dans le cadre du comité européen permanent sur les denrées alimentaires, qui rassemble les experts des États membres. Pour Adrian Bebb (Amis de la Terre Europe), *“il est difficile d’avoir confiance dans les capacités de l’EFSA. L’autorité a jusqu’ici agi dans le plus grand secret et n’a pas respecté ses engagements en matière de transparence et d’ouverture. [...] Néanmoins, le véritable test se fera sur sa capacité à répondre aux inquiétudes du public et prendre position en faveur du principe de précaution”*.

[1] <http://www.efsa.eu.int/pdf/pressrel...>

[2] cf. Inf’OGM n°39, [EUROPE - Autorisations demandées](#)

[3] cf. Inf’OGM n°42, [FRANCE - Avis non favorable de l’Afssa sur le maïs Nk603](#)